

## **Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 février 2013**

Le Conseil municipal de la commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

**Présents** : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1<sup>er</sup> adjoint, Mme SARRAZIN 2<sup>ème</sup> adjointe, M. CAILLARD 3<sup>ème</sup> adjoint, M. COTTEREAU 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme THIRARD 5<sup>ème</sup> adjointe, M. PELLETIER 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme SALIN 7<sup>ème</sup> adjointe, Mme RICHE 8<sup>ème</sup> adjointe, M. BERNARD, Mme GASSELIN, M. RESTEGUE, Mme PILON, Mme LESIEUR, M. GRANGER, Mme PLU, Mme VOUZELAUD, Mme HUET-CAILLARD, M. HOUDIERE, M. BLONDEAU, Mme FOUSSARD.

**Absents non représentés** : M. POYAT, M. GENTY, M. MONACO, M. LALLET, Mme SCHEFFER-ARTH.

**Secrétaire de séance** : Mme VOUZELAUD.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 18 décembre 2012 est approuvé à la majorité des voix ; une abstention : M. BERNARD (étant absent à cette séance) ; M. HOUDIERE n'ayant pas à prendre part à cette approbation.

- Préalablement à l'étude des points à l'ordre du jour, Monsieur le maire sollicite du Conseil municipal l'autorisation d'y ajouter deux points particuliers :
  - Le transfert d'un bâtiment communal à la communauté de communes.
  - La modification des délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de la communauté de communes et au Bureau du SIAP.

**Avis favorable à l'unanimité.**

### **I - Installation d'un conseiller municipal**

Suite à la démission, pour raisons professionnelles, de Mademoiselle WALUSINSKI Laure, Monsieur HOUDIERE David, vingt troisième sur la liste « Brou en 3 D » a été sollicité pour la remplacer au sein du Conseil municipal. Il prend officiellement ses fonctions ce soir et Monsieur MASSON lui souhaite la bienvenue dans cette salle du Conseil municipal qu'il a déjà fréquentée lors d'un précédent mandat.

Monsieur HOUDIERE remplacera également Mademoiselle WALUSINSKI au sein des commissions où elle siégeait, soit :

- Sports – Associations – Salles – Equipements communaux
- Espaces verts – Environnement – Sécurité
- Cadre de vie – Enfance / Famille – Vie scolaire – Nouvelles technologies
- Parc de loisirs.

## **II - Modification des délégués du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la communauté de communes**

Monsieur MASSON rappelle que les délégués du Conseil municipal auprès de la communauté de communes sont au nombre de quatre titulaires et quatre suppléants. Parmi les titulaires figure Monsieur MONACO Yannick qui, pour des raisons de disponibilité, a demandé à être remplacé. Monsieur MASSON propose de nommer comme titulaire Madame SARRAZIN Marie-Claude, actuellement suppléante, qui sera remplacée au poste de suppléante par Madame THIRARD Françoise.

**Avis favorable à l'unanimité.**

*Selon le souhait exprimé à l'unanimité des membres présents, cette élection a lieu à main levée.*

## **III - Modification des délégués du Conseil municipal au sein du Bureau du SIAP**

Pour les mêmes raisons, Monsieur MASSON propose que les postes soient inversés entre Monsieur PELLETIER Jean-Michel et lui-même au sein du Bureau du SIAP. Il conservera le poste de suppléant.

**Avis favorable à l'unanimité.**

*Selon le souhait exprimé à l'unanimité des membres présents, cette élection a lieu à main levée.*

## **IV - Vote des taux des trois taxes directes locales**

Monsieur le maire rappelle que le Conseil municipal, lors de la séance du vote du budget primitif, délibère également sur le montant des taux communaux des taxes directes locales : taxe d'habitation – taxe foncière sur les propriétés bâties – taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Au cours du débat d'orientation budgétaire du 18 décembre 2012, le maintien des taux des taxes directes locales avait été envisagé afin de ne pas pénaliser les ménages mais aussi pour conserver une ressource constante au budget communal.

Après proposition de la commission des finances du 29 janvier 2013, les taux des impôts locaux 2013 sont donc soumis au vote de l'assemblée au même niveau qu'en 2012 et 2011.

**Avis favorable sur les taux suivants :**

Taxe d'habitation	12.88 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22.44 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	34.78 %

**Abstention de Monsieur BLONDEAU qui est partisan d'une augmentation de 2 %.**

## **V - Subventions aux associations**

Pour les subventions accordées aux associations, la commission des finances a souhaité conserver une démarche prudente mais juste, à enveloppe constante, favorisant les initiatives et maintenant l'aide de la commune aux associations locales entreprenantes qui contribuent au dynamisme local.

Monsieur le maire et Monsieur KIBLOFF commentent le détail des subventions adoptées en commission des finances et proposées au vote des conseillers municipaux.

Quelques subventions méritent des commentaires :

- Subventions à l'ALPAP, l'AFR et au COS des employés communaux, suspendues pour cause de mise en sommeil de ces associations.
- Pas de subvention non plus pour le club d'équitation qui continue de bénéficier de la mise à disposition gratuite des locaux sur lesquels la commune poursuit ses travaux de rénovation.
- Subvention de démarrage de : 150 € pour l'association des *Animateurs en Délires* qui propose d'animer le camping municipal.
- Versement d'une subvention à l'office de tourisme intercommunal égale à : 1 € par billet vendu par celui-ci lors du spectacle de « *Patrick Sébastien* », soit : 500 €.
- Une nouvelle subvention de : 100 € versée à la bibliothèque sonore de Châteaudun qui intervient sur la commune auprès des résidents de la maison de retraite.
- Subvention exceptionnelle de : 800 € pour la « Fête du timbre » organisée par le club philatélique à Brou en 2013.
- Subvention exceptionnelle de : 1.500 € accordée à l'association Ghost Treaders Muséum, pour aider au financement d'un rassemblement européen de blindés légers en mai prochain.
- Ajustement de la subvention accordée au Centre Communal d'Action Sociale (C C A S) compte tenu de l'équilibre de son budget.
- Comme chaque année, une enveloppe supplémentaire est réservée aux subventions exceptionnelles sollicitées en cours d'année pour un projet particulier.
- Les subventions aux associations sont votées, à l'unanimité, pour une enveloppe totale de : 67.300 € (68.500 € en 2012).**

## **VI - Conventions avec des associations pour versement d'une subvention**

Monsieur le maire rappelle que conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2011, la commune doit conclure une convention avec l'association de l'Etoile de Brou qui bénéficie d'une subvention supérieure à : 23.000 €.

D'autre part, sans que la loi ne l'impose et comme chaque année, il propose de conclure une convention avec les associations bénéficiaires d'une subvention communale qui est assujettie en retour à certaines obligations.

Sont concernées :

- l'Association des Anciens Sapeurs Pompiers de Brou
- la Nouvelle Amicale des Sapeurs Pompiers de Brou
- l'Harmonie, Etincelles, Show Music Band (HESMB)
- l'Association Broutaine de Swin (ABS)

**Avis favorable à l'unanimité.**

Le Conseil décide de prévoir, pour l'exercice prochain, la signature d'une convention avec le Yachting Club et les Amis du Cheval.

## **VII - Budget primitif 2013 de la commune**

Monsieur KIBLOFF expose aux membres du Conseil municipal que le projet de budget communal de l'exercice 2013 a fait l'objet d'une étude minutieuse et objective dans la droite ligne des objectifs et orientations définis lors du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Des arbitrages ont été obligatoires et seront peut-être encore nécessaires, en particulier sur les travaux d'investissement, en fonction des subventions accordées ou refusées.

L'adjoint aux finances procède ensuite à la lecture par chapitre du budget de fonctionnement puis par opération du budget d'investissement tel qu'il a été arrêté en commission des finances du 29 janvier 2013.

Une dépense supplémentaire est prévue, en investissement, d'un montant de : 6.000 Euros, devant permettre l'achat d'une structure gonflable pour le parc de loisirs, (vu en commission parc de loisirs du 31 janvier 2013).

Le document comptable s'équilibre ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement = 3.610.000 Euros
- Dépenses et recettes d'investissement = 1.018.100 Euros

Monsieur MASSON précise que ne seront engagés que les travaux prévus dont les subventions sollicitées sont accordées. Il remercie ensuite Monsieur Marc THEVENOT, directeur général des services et Monsieur Marc KIBLOFF, premier adjoint, pour l'étude et la mise en forme de ce budget de rigueur bien équilibré.

**Avis favorable à l'unanimité sur le budget primitif 2013, voté par chapitre.**

## **VIII - Fixation d'un loyer communal de base pour locaux communaux**

Monsieur le maire rappelle que la commune loue des locaux, en particulier dans le bâtiment de l'ancienne PMI, à des professionnels de santé, dans l'attente de leur intégration au sein de la maison de santé pluridisciplinaire.

Chacun d'entre eux occupe un local, parfois partagé, sur des périodes différentes, d'où la difficulté de leur appliquer un loyer bien précis.

Il propose de fixer les montants des loyers mensuels forfaitaires qui tiennent compte de la surface et de la durée d'occupation du local, soit :

- 50 Euros hors taxes pour le local occupé par la psychologue
- 100 Euros hors taxes pour le local occupé par l'orthoptiste
- 150 Euros hors taxes pour les locaux occupés par la sage-femme

**Avis favorable à l'unanimité.**

## **IX - Modification des statuts de la communauté de communes du Perche-Gouet**

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que le Conseil communautaire de la communauté de communes du Perche-Gouet a délibéré sur la nécessité de recourir à une modification des statuts de la communauté de communes, dans le cadre de la compétence : développement économique, telle que présentée et portant sur la suppression des termes : « zone d'activités futures ».

Monsieur RESTEGUE précise que cette modification permettra à la commune de La Bazouche-Gouet de réaliser sa zone industrielle en dehors des compétences de la communauté de communes.

**Avis favorable à l'unanimité.**

## **X - Participation des communes à un accompagnement personnalisé sur le thème du désherbage**

Dans le cadre du plan d'action mené sur le bassin versant de l'Ozanne pour réduire la pollution de la rivière par les produits phytosanitaires et suite à l'adhésion de la commune à la charte de désherbage des espaces communaux en 2005, Monsieur le maire donne lecture aux membres du Conseil municipal du compte rendu de la réunion ZNA (zone naturelle aquatique) du bassin versant de l'Ozanne du 22 novembre 2012 qui propose de mettre en place un accompagnement annuel sur le thème du désherbage communal.

Cet accompagnement se mettra en place fin 2013 et permettra aux communes du bassin versant d'obtenir un appui technique et de valoriser les actions entreprises à travers une communication aux administrés.

Le coût de cet accompagnement est estimé à : 562 €uros T.T.C. par commune pour 2013 avec un cofinancement prévu à hauteur de 70 % minimum (Agence de l'Eau pour 50 % et Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir pour 20 %), soit à la charge des communes environ : 170 €uros T.T.C. pour 2013. Une convention sera ensuite discutée début 2013 pour pérenniser le suivi sur la période 2014-2017.

Monsieur le maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur le principe du paiement par la commune de sa participation.

**Avis favorable par quinze voix pour, trois voix contre et trois abstentions.**

## **XI - Transfert d'un bâtiment communal à la communauté de communes**

Monsieur le maire informe les membres du Conseil que suite à la visite de contrôle des installations des accueils périscolaires intercommunaux, par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D D C S P P) – Service Jeunesse et Sports, une remarque a été formulée à la communauté de communes sur l'inadéquation des locaux de la maternelle Du Chat Perché.

Pour remédier à cet inconvénient, bloquant pour l'agrément de l'accueil périscolaire, Monsieur MASSON propose de transférer à la communauté de communes le bâtiment de l'ancienne B C D qui n'est plus utilisé actuellement et qui est situé juste à côté au 19 rue du Perche.

Il précise que les travaux nécessaires seront pris en charge par la communauté de communes.

**Avis favorable à l'unanimité.**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

**Monsieur Masson :**

- Donne communication d'un courrier de remerciement de l'association des Amis des Jumelages du Canton de Brou suite à la subvention communale accordée au titre de l'année 2012.
- Fait part de la découverte, sur la façade de l'office de tourisme lors des travaux de ravalement, d'un coffret en plomb contenant un parchemin déposé le 17 avril 1897 à l'époque de l'inauguration de la plaque commémorative en marbre noir qui mentionne le nom des généreux donateurs qui ont permis le financement des travaux.

Monsieur le maire précise que ce coffret sera remis en place et qu'un message y sera ajouté.

## **TOUR DE TABLE**

**Monsieur COTTEREAU** rappelle la date du concert donné par le Ki Quintet le 29 mars prochain dans le cadre de l'animation départementale « Zazz de Mars ».

**Monsieur MASSON** informe que suite aux travaux qui vont être entrepris à la salle des fêtes, celle-ci sera fermée du mois de mai au mois de septembre inclus.

**Madame SALIN** donne la composition du nouveau Conseil municipal jeunes (C M J) et annonce les manifestations suivantes : Carnaval des écoles le 22 mars – Parcours du cœur scolaire le 5 avril – Parcours du cœur le 6 avril – Soirée CMJ le 1<sup>er</sup> juin.

**Madame RICHE** annonce les animations « Saint-Valentin » et « chocolats de Pâques » qui auront lieu sur les marchés.

---

Fin de séance : 23 heures 19